



Appel à projet

APPEL A PROJET 2021

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

Parc naturel régional de l'Aubrac

Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Lycée hôtelier Sacré-Cœur de Saint-Chély d'Apcher

Dans le cadre de leur partenariat, le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie organisent des résidences de territoire.

1. Préambule

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, 53^e Parc naturel régional français, à travers les axes stratégiques et mesures tels que l'axe transversal (Construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac) déclinent des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une offre culturelle fédératrice, tout au long de l'année.

Le PNR se dote ainsi d'une véritable politique culturelle.

LA STRATEGIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PNR DE L'AUBRAC

Cette stratégie culturelle se développe autour d'un prisme fondamental et de trois entrées thématiques, trois problématiques principales :

- Le(s) paysage(s) et les notions d'expériences, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales ;
- La transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- La prise en compte des habitants pour un partage du sensible et des émotions.

LE PLAN ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Parc naturel régional de l'Aubrac souhaite, avec ses partenaires, développer des actions de valorisation des productions alimentaires locales. A cet effet, il anime un Programme Alimentaire Territorial (PAT), démarche cofinancée par l'Etat et les Régions Auvergne - Rhône - Alpes et Occitanie.

Ce projet a pour objectifs de renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir et la santé des populations. Il est élaboré de manière concertée avec tous les acteurs du territoire.

L'alimentation, grande cause régionale 2018 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, comme la filière agroalimentaire représentent une activité majeure.

L'Aubrac, territoire rural, recèle un patrimoine gastronomique riche et emblématique ; l'aligot, le thé d'Aubrac, la gentiane, le fromage Laguiole AOP, les viandes d'Aubrac (Label rouge Bœuf Fermier Aubrac et IGP Fleur d'Aubrac) et les chefs étoilés du territoire.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'APCHER - MARGERIDE - AUBRAC

Dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale, la Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac a pour objectif de sensibiliser et développer les publics de son territoire à l'art et à la culture en attribuant des compétences et moyens aux différentes structures dont les objets portent sur la diffusion ou la création de spectacles, l'éducation et la sensibilisation à l'art et à la culture : Le Ciné-théâtre à St Chély, géré en régie directe par la Communauté de Communes, les Musicales du Malzieu, les Médiévales du Malzieu, le Festival des Cultures du monde de La Fage Saint Julien, Margeroc à Serverette...

À ce titre, la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac a également conclu une convention de partenariat avec la Compagnie de la Joie Errante dont Thomas Pouget est le responsable artistique. Ce partenariat porte sur l'éducation artistique pour tous, la sensibilisation et le développement des publics, par des lectures publiques, des ateliers de pratique artistique destinés aux enfants et aux adultes et l'aide à la création artistique pour la création d'un spectacle.

Les objectifs et ambitions du projet de résidence de territoire porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac, et dans le projet pédagogique et culturel du Lycée hôtelier Sacré - Cœur de Saint - Chély d'Apcher. C'est pourquoi d'un commun accord, il a été décidé de mettre en place un partenariat sous la forme d'une convention qui fixe les modalités par lesquelles les parties feront usage de leur ingénierie, de leurs compétences et de leurs moyens au service du territoire et de ses habitants.

LE LYCEE HOTELIER SACRE-CŒUR DE SAINT CHELY D'APCHER

Notre ensemble scolaire qui comprend un collège, un lycée général, un lycée industriel et un lycée hôtelier est situé en zone rurale et de ce fait nous souhaitons favoriser, chaque fois que cela est possible, les échanges culturels, linguistiques et artistiques avec nos jeunes. Notre établissement, sur un point de vue professionnel, dispense des formations à partir du CAP dans les secteurs du bois, de la carrosserie, la mécanique agricole, de la sécurité liée aux personnes, de l'hôtellerie, de l'hébergement et de la restauration allant jusqu'au Bachelor, Licence pour certaines et ouvertes à l'apprentissage pour d'autres. Dans beaucoup de ces sections, qui demandent de développer une part de créativité, les élèves ont besoin de s'ouvrir sur le monde artistique et d'échanger avec des artistes afin d'avoir cette ouverture nécessaire dans leurs réalisations. Nous sommes donc très heureux d'être associés pleinement à ce projet qui permettra cette interaction entre jeunes et adultes et qui amènera cette notion artistique dans leurs créations culinaires ou autres tout en mettant en avant un territoire, des produits et des hommes. Nous nous réjouissons de cette résidence sur notre territoire à la rencontre des jeunes et sommes prêts à accueillir ces artistes avec lesquels nous avons beaucoup à apprendre et à partager par la suite avec l'ensemble de la population de ce territoire.

LA DRAC OCCITANIE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

Les résidences de territoire sont un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie qui ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative et une œuvre s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire afin de renforcer la création

artistique dans sa diversité et l'accès de tous aux œuvres dans les territoires éloignés des lieux culturels. Elles reposent sur un projet conçu et déterminé par l'artiste ou l'équipe artistique accueilli qui doit présenter une palette diversifiée de son travail.

Elles visent à développer les synergies entre les acteurs locaux, croiser les publics et aller à la rencontre des populations notamment des jeunes et des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Une attention particulière doit être portée aux propositions de sensibilisation et de formation relevant de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Les résidences de territoire sont mises en œuvre dans un cadre intercommunal. Le projet doit proposer des approches innovantes de mise en relation et porter la création dans des lieux diversifiés, s'inscrire dans une politique structurante d'aménagement du territoire, sur le long terme, de développement des publics.

2. Le territoire



Cette résidence de territoire se déroulera dans le Parc naturel régional de l'Aubrac sur la Communauté de communes des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac l'Aubrac et concernera, plus particulièrement, les communes suivantes : Albaret Sainte - Marie, Les Bessons, La Fage Saint - Julien, Saint - Chély d'Apcher, Rimeize.

3. La résidence

Cette résidence «Art et design culinaire» se déploiera sur ce territoire notamment autour des thématiques suivantes : création contemporaine et culinaire, plantes sauvages comestibles.

Il s'agira aussi de retranscrire la perception de ce thème à travers des mots, des dessins, des récits, des créations : collectage de la mémoire, activités autour du culinaire, anecdotes (éventuellement en occitan), recettes, textes, histoires locales, légendes, traditions, chansons à boire et à manger, patrimoine gastronomique...

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation, de rencontres avec les publics en associant les établissements scolaires et le lycée hôtelier, les savoir-faire, les artisans, les restaurateurs, la filière agro-alimentaire, les agriculteurs, les producteurs locaux..

OBJECTIFS

- Offrir à un(e) artiste/ une équipe artistique, la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des lieux spécifiques (lieux culturels, lieux sociaux, lieux de vie ...)
- Permettre aux habitants, notamment les lycéens/étudiants de partager avec l'artiste /l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écriture, chant, musique... ;
- Inscrire le projet artistique dans une volonté de pérennisation et de transmission en direction de tous les publics. (programme pluriannuel)

PUBLIC CIBLE

À l'échelle de la communauté de communes : crèches, écoles, collèges, lycées, actions hors-temps scolaire et périscolaire, associations caritatives, centres de loisirs, cantines, EHPAD, ESAT, MAS...

4. L'artiste / l'équipe artistique

Cette résidence s'adresse à un(e) artiste professionnel(le), une équipe artistique, une compagnie ou un collectif de designers...

Cette résidence est donc ouverte à tout créateur des domaines suivants :

- Livre et lecture : littérature, conte, oralités, occitan ;
- Arts plastiques : graphisme, illustration et photographie, roman graphique, dessin contemporain, duo auteur / photographe, design et art de la table, artisanat d'art ;
- Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique ;
- Spectacle vivant : création dramatique, musique, danse, théâtre, arts de la rue, création d'une recette originale, événement, buffet.

5. Déroulement envisagé

Durée envisagée de la résidence : de 4 à 8 semaines à définir en fonction du projet de l'artiste/équipe artistique retenus.

A l'issue des résultats de la sélection, l'artiste/équipe artistique viendra en repérage deux jours afin de rencontrer les acteurs, les lycéens/étudiants, habitants, les partenaires,

visiter le territoire, programmer les temps de médiation (rencontres avec les habitants) et arrêter le calendrier définitif.

La résidence se décomposera idéalement en plusieurs temps.

- 1er temps pendant le printemps 2022
- 2ème temps au printemps - été 2022.

L'œuvre créée devra faire l'objet d'une restitution en présence de l'artiste/équipe artistique.

REMUNERATION ET CONDITIONS D'ACCUEIL

L'artiste/ l'équipe artistique reçoit une dotation forfaitaire de 13 000 euros pour l'ensemble du projet de résidence de territoire.

Cette dotation comprend les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interventions. Un véhicule est indispensable.

CONVENTION / CAHIER DES CHARGES

Une convention précisant les dates, la durée de présence, les attentes, les modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Parc naturel régional de l'Aubrac, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

6. Candidature

PROCESSUS DE SÉLECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE.

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un dossier artistique, un CV et une note d'intention ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche proposée (photos, vidéos, liens internet...) par mail.

Il sera accusé réception à votre envoi.

Le/les candidats seront sélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet.

CALENDRIER

Diffusion de l'appel à projets : décembre 2021

Date limite de réception des dossiers de candidature : 2 février 2022

Réponse définitive : mars 2022

PARTENAIRES

PNR de l'Aubrac

DRAC Occitanie

Communauté de communes des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac

Commune de Saint - Chély d'Apcher

Le Lycée hôtelier Sacré-Cœur de Saint Chély d'Apcher

Le Ciné-Théâtre

**Pour tout renseignement : Laurent Joyeux les lundis, mardis et mercredis
(hors vacances scolaires) au PNR - 05 32 09 17 05 - et par mail.**

Documents à envoyer uniquement par mail à : culture@parc-naturel-aubrac.fr

PNR de l'Aubrac - Aubrac -12470 Saint - Chély d'Aubrac